

Évacuation et abri sur place

Une évacuation peut être ordonnée en cas de menace importante. Il peut aussi être plus sûr de demeurer à l'intérieur (abri sur place). Les ordres d'évacuation sont normalement diffusés à la télévision, à la radio, sur les sites Web gouvernementaux et dans les médias sociaux.

Évacuation

- Évacuez les lieux seulement lorsque les autorités l'ordonnent et, si les conditions ne présentent aucun danger, emmenez vos animaux de compagnie.
- Emportez la trousse d'urgence familiale et rendez-vous au point de ralliement de votre famille ou à un centre d'accueil.

Abri sur place

- Fermez et verrouillez toutes les fenêtres et les portes menant à l'extérieur.
- Arrêtez tous les ventilateurs et les systèmes de chauffage et de climatisation afin d'empêcher la pénétration de l'air de l'extérieur.

Plan familial d'urgence

- Concevez un plan familial d'urgence et parlez des situations d'urgence à l'avance afin de réduire la peur et l'anxiété.
- Revoyez votre plan chaque année et faites un exercice pour vous rendre aux points de ralliement.

Points de ralliement

Choisissez deux points de ralliement au cas où vous devriez quitter la maison ou ne pourriez pas y revenir immédiatement.

- Près de l'endroit où vous habitez
- À l'extérieur du voisinage

Afin de préparer votre propre plan en cas d'urgence, consultez le site www.ontario.ca/preparez-vous.

Ressources supplémentaires

Apprenez-en plus sur la marche à suivre en cas d'urgence en vous adressant à votre bureau municipal local.

Les organismes ci-dessous peuvent vous fournir des renseignements supplémentaires sur la préparation aux urgences et les avertissements météorologiques et d'autres faits à savoir avant, pendant et après de telles situations.

Croix-Rouge canadienne
Environnement et Changement climatique Canada
Hydro One
Bureau d'assurance du Canada
Sécurité publique Canada

Gardez le contact

- Durant une situation d'urgence, obtenez les dernières mises à jour en nous suivant sur Twitter : **@AlertesOntario**
- Pour réduire la congestion des réseaux, faites des appels et des messages texte brefs.
- Ne composez le 9-1-1 que si une vie est en danger.
- Transférez les appels de votre domicile à votre appareil mobile si vous devez évacuer.
- En Alerte est le système d'alerte d'urgence du Canada. En Alerte diffuse à la population canadienne des alertes importantes et susceptibles de sauver des vies par l'entremise de la télévision, de la radio et des appareils sans fil compatibles connectés à un réseau LTE. Pour en savoir davantage, consultez le site www.enalerte.ca.

RESTEZ À L'ÉCOUTE



ontario.ca/preparez-vous

La préparation aux situations d'urgence commence avec vous



dressez un plan



préparez une trousse



tenez-vous au courant



Trousse d'urgence familiale

Il se peut, pendant une situation d'urgence, qu'une panne de courant survienne ou que vous deviez évacuer les lieux. Une trousse d'urgence contient des articles essentiels dont votre famille et vous aurez besoin pour survivre de façon autonome pendant au moins 72 heures. Gardez une trousse à la maison, au travail et dans votre véhicule. Votre trousse devrait être facile à transporter, comme un sac à dos ou une valise. Vérifiez le contenu deux fois par année pour assurer la fraîcheur des aliments et de l'eau, et changez ceux-ci au besoin.

Articles essentiels:

- Aliments non périssables
- Médicaments sur ordonnance
- Ouvre-boîte manuel
- Eau embouteillée (4 L par personne, par jour)
- Lampe de poche et bâton lumineux
- Radio à piles ou à manivelle
- Trousse de premiers soins
- Sifflet pour demander de l'aide
- Cellulaire avec chargeur et pile de rechange
- Vêtements, chaussures, couvertures ou sacs de couchage
- Lingettes, désinfectant pour les mains et sacs à déchets pour l'hygiène personnelle
- Clés supplémentaires (voiture et logement) et argent
- Copies de documents importants (pièces d'identité et contrat d'assurance)

Personnalisez votre trousse pour qu'elle réponde aux besoins propres à votre famille. Si vous ou un membre de votre foyer avez un handicap, une incapacité ou un besoin particulier, consultez le Guide de préparation aux situations d'urgence à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers à www.ontario.ca/preparez-vous pour obtenir de plus amples détails sur les articles à inclure dans votre trousse d'urgence et les éléments d'un bon plan pour votre famille.



Trousse d'urgence pour animaux de compagnie

Faites entrer vos animaux de compagnie à l'intérieur dès le premier signe d'une situation d'urgence. Si vous devez évacuer les lieux, emmenez-les avec vous si le faire ne présente aucun danger. Préparez une trousse... Pour obtenir de plus amples détails, consultez le site ontariospca.ca/ep (en anglais seulement).



Dangers et risques

Informez-vous au sujet des dangers et des risques dans votre région, et sachez quoi faire pour chacun. Prendre ces mesures pourrait vous sauver la vie.

Inondation

- Ne marchez pas, ne nagez pas et ne conduisez pas là où il y a une inondation.
- Évitez les ponts traversant des eaux au débit rapide (torrents).
- Trouvez le meilleur moyen de vous protéger en fonction du type d'inondation. Évacuez les lieux si on vous demande de le faire.
- Respectez les panneaux de signalisation lorsque des routes sont fermées ou s'il y a des barricades.

Tempête hivernale

- Évitez les déplacements non essentiels et remettez à plus tard les rendez-vous non urgents.
- Restez à l'intérieur et gardez vos animaux dans votre logement.
- Faites couler un filet d'eau pour éviter le gel de tuyaux.
- Si vous êtes à l'extérieur, habillez-vous en fonction de la température et vérifiez régulièrement l'apparition d'engelures.

Tornade

- Descendez au sous-sol ou abritez-vous dans une petite pièce intérieure, comme un placard ou une salle de bain, à l'étage le plus bas.
- Glissez-vous sous une table solide et utilisez vos bras pour protéger votre tête et votre cou.
- Si vous êtes à l'extérieur, rendez-vous à un bâtiment ou un abri solide le plus près, ou étendez-vous en couvrant votre tête avec vos mains pour vous protéger.
- N'allez pas vous abriter sous un passage supérieur routier où la vitesse des vents pourrait s'intensifier sous un effet « tunnel ».

Panne de courant

- Si vos voisins n'ont pas de courant non plus, alertez votre compagnie d'électricité.
- N'utilisez jamais un barbecue fonctionnant au charbon de bois ou au gaz, un réchaud de camping ou une génératrice domestique à l'intérieur.
- Utilisez un bâton lumineux ou une lampe de poche pour vous éclairer.
- Veillez à ce que les portes du congélateur et du réfrigérateur soient fermées. Un congélateur gardera la nourriture congelée de 24 à 36 heures si la porte demeure fermée.
- Éloignez-vous des lignes électriques tombées.

Contact familial en cas d'urgence

Demandez à un(e) ami(e) ou à un proche habitant hors de la ville d'être votre contact familial. Cette personne-ressource doit vivre hors de votre voisinage, et tous les membres de votre famille doivent connaître son nom, son adresse et son numéro de téléphone. Lors d'une urgence, tenez votre contact familial au courant de vos allées et venues ainsi que de votre état de sécurité.